

Le point de vue du chef économiste de Raiffeisen

Une saison de ski placée sous le signe de la crispation

Raiffeisen Economic Research
 economic-research@raiffeisen.ch
 Tél. +41 44 226 74 41



La Coupe du monde de ski débutera la saison 2017/18 ce week-end à Sölden et les premières stations de sports d'hiver inaugureront également la saison en Suisse. L'hiver est bien sûr particulièrement attendu en Suisse, car la saison dernière a été plutôt mitigée. Si l'enneigement ne laisse pas à désirer comme ce fut le cas la saison dernière, tout le secteur du tourisme se prendra sans doute à espérer, pour une fois que le franc ne s'est pas apprécié. Il ne fait aucun doute que la météo devra être de la partie. Quels que puissent être les atouts d'une destination, celle-ci est impuissante face aux caprices de la météo. Il est certes possible de remédier à la pénurie de neige, mais cela coûte extrêmement cher. Ces dernières années, la part de la neige artificielle dans le total des pistes a considérablement augmenté, passant de 10% à 41%, rien qu'en Suisse. En Autriche qui mise depuis longtemps sur la neige artificielle, sa part est désormais de plus de 70%. Et pourtant, les destinations classiques y perdent également des clients.

Le tourisme lié aux sports d'hiver connaît une forte concurrence et la météo ne fait pas tout. Le marché stagne depuis longtemps aux alentours de 325 millions de touristes dans le monde. Parallèlement, les remontées mécaniques et les pistes se livrent une course à l'armement qui finit par peser sur les finances. A cela s'ajoutent de nouveaux arrivants, qui concurrencent les stations traditionnelles. Skier à Sotschi, voire à Bansko? Ce n'est plus aussi absurde que cela. L'hiver dernier, certaines de mes connaissances suisses sont parties skier en Bulgarie. La pratique du ski y est assurément avantageuse. Ce n'est pas comme chez nous où une famille doit déjà afficher un salaire conséquent pour pouvoir se payer quelques jours de ski dans les montagnes suisses. Et cela ne vaut pas uniquement pour les destinations luxueuses, telles que Saint-Moritz, Verbier, Gstaad ou Zermatt, où un séjour de ski coûte 400 francs ou plus par jour, hébergement, location des skis, forfait de ski et restauration y compris. A Saint-Moritz, on dépasse même les 500 francs. La même somme permet de dévaler les pistes pendant quatre jours à Bansko. Compte tenu de telles différences de prix, plus d'un skieur gâté acceptera des compromis.

Un passé en or, un avenir en demi-teinte

Trop longtemps, bon nombre de centres de sports d'hiver en Suisse se sont reposés sur leurs lauriers. Des années durant, ils ont misé sur l'exclusivité, comme s'il s'agissait d'une évidence. A elle seule, la Swissness semblait garantir de bons chiffres d'affaires et ce fut effectivement le cas pendant des années. Mais la concurrence a mis à profit cette période pour rattraper massivement son retard. L'Autriche est revenue sur la voie de dépassement et le Tyrol du sud se réjouit d'une popularité grandissante. Il a fallu du temps en Suisse

pour réaliser que le boom était passé, que le gâteau avait cessé de croître et que de nouveaux acteurs en revendaient une part. Et quelle part! Aux cours des seules cinq dernières années, le nombre de touristes venus skier en Suisse a une nouvelle fois baissé de plus de 10%. D'autres concurrents importants perdent certes eux aussi des clients, mais il ne s'agit que de quelques pour cent (Italie -4%, Autriche -1%). La France a même réussi à progresser légèrement. La Suisse a donc perdu des parts de marché supplémentaires ces cinq dernières années. Elle y répond après une période prolongée de résignation et de perplexité par des fusions de domaines skiables, des aménagements et par de nouveaux modèles de prix. Ces efforts seront-ils payants?

Forte pression sur les prix dans un premier temps

Il est extrêmement difficile de lutter contre la concurrence par le biais du prix, dans un pays tel que la Suisse où les salaires et les prix sont aussi élevés. Entre-temps, les destinations étrangères ne sont cependant plus les seules à exercer une pression sur les destinations suisses. Des rabais et des modèles de prix parfois relativement innovants sont également proposés en Suisse pour tenter de séduire les clients. Saas Fee a pris l'initiative avec sa carte saisonnière vendue 222 francs au lieu de 1000 francs grâce au crowdfunding. La condition était de trouver au moins 100 000 personnes, ce qui fut le cas. Un an plus tard, la station dresse un bilan positif, non sans fierté. L'opération s'est avérée payante et pas uniquement pour les chemins de fer de montagne pour qui la masse a plus que compensé le rabais. Elle a également généré une plus-value pour les hôtels et la restauration. Les gens séjournent certes un peu moins longtemps aujourd'hui, mais ils viennent plus souvent, de sorte qu'il en a résulté une évolution positive pour les nuitées. D'autres ont emboîté le pas entre-temps, mais de manière plus nuancée que les Valaisans. En Suisse romande, 25 domaines skiables se sont par exemple regroupés afin de proposer une carte saisonnière pour près de 500 francs et dans l'Oberland bernois, le forfait de ski Top4 est disponible pour 666 francs. L'idée de Savognin où la carte journalière est disponible pour moins de 20 francs pendant dix jours prédéfinis entre décembre et mars est également originale. Andermatt-Sedrun a suivi avec une carte à 10 francs certains jours de la semaine en janvier. Les prix ayant été constamment revus à la hausse pendant des années, la tendance est désormais à la baisse. Ils diminuent à grande échelle. Selon nos prévisions, la guerre des prix va encore s'accentuer. Et à moyen terme, elle ne s'arrêtera même plus aux portes de destinations aussi prestigieuses que Zermatt ou Saint-Moritz. Car la concurrence effrénée vient tout juste de commencer. L'heure est à la vigilance dans les sports d'hiver, les structures seront enfin apurées.

Martin Neff, chef économiste de Raiffeisen

Une saison de ski placée sous le signe de la crispation

Raiffeisen Economic Research

economic-research@raiffeisen.ch

Tél. +41 44 226 74 41

Mentions légales importantes

Ceci n'est pas une offre

Les contenus publiés dans le présent document sont mis à disposition uniquement à titre d'information. Par conséquent, ils ne constituent ni une offre au sens juridique du terme, ni une incitation ou une recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La présente publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO. Seul le prospectus de cotation présente les conditions intégrales déterminantes et le détail des risques inhérents à ces produits. En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans la présente publication est limitée.

Cette publication n'est pas destinée à fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions de placement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient avoir lieu que suite à un conseil approprié à la clientèle et/ou à l'examen minutieux des prospectus de vente contraignants. Toute décision prise sur la base de la présente publication l'est au seul risque de l'investisseur.

Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse société coopérative fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse société coopérative ne garantit pas l'actualité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication.

Raiffeisen Suisse société coopérative décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de cette publication ou de son contenu, ou liés à cette diffusion. Elle ne peut notamment être tenue pour responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

Cette publication n'est pas le résultat d'une analyse financière. Par conséquent, les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent pas à cette publication.